



ATTRIBUT CONSEILS Charte d'Engagement pour l'Accessibilité des Personnes en Situation de Handicap



OBJET DE LA CHARTE

En tant qu'organisme de formation, ATTRIBUT CONSEILS s'engage à offrir un environnement inclusif et accessible à tous les apprenants, y compris ceux en situation de handicap. Cet engagement reflète notre volonté de permettre à chacun de bénéficier d'une formation de qualité, dans des conditions adaptées à leurs besoins spécifiques. Nous croyons fermement en l'égalité des chances et nous nous engageons à améliorer en continu l'accessibilité de nos offres de formation.



Nos Engagements Clés

Accessibilité Généralisée: Nous nous engageons à rendre toutes nos actions de formation accessibles, qu'elles soient réalisées en présentiel ou à distance. Cet engagement concerne aussi bien les infrastructures physiques que les outils pédagogiques numériques, dans le respect des normes et recommandations en vigueur.

Constitution d'un Groupe Projet Accessibilité: Afin de piloter et d'améliorer continuellement notre démarche d'accessibilité, nous mettons en place un Groupe Projet Accessibilité, composé d'un membre de la direction, d'un référent handicap et d'un membre de l'équipe pédagogique. Ce groupe est chargé de définir et de suivre les axes de progrès en matière d'accessibilité.

Plan de Progrès Annuel: Chaque année, nous établirons un plan de progrès visant à améliorer l'accessibilité de nos formations. Ce plan se concentrera sur au moins deux axes de développement, tels que l'adaptation des contenus pédagogiques et l'amélioration de l'accessibilité des outils numériques.

Évaluation et Suivi : Une fois par an, nous réaliserons une évaluation partagée des progrès accomplis en matière d'accessibilité. Cette évaluation permettra de mesurer les actions entreprises et d'identifier de nouvelles opportunités pour améliorer nos dispositifs.



- Accueil et Accompagnement Individualisé: Chaque apprenant en situation de handicap bénéficie d'un accueil personnalisé et d'un accompagnement adapté à ses besoins. Cela inclut des solutions pédagogiques spécifiques, des aménagements techniques, et le recours à des dispositifs de compensation, en lien avec les services de l'AGEFIPH et autres partenaires spécialisés.
 - Communication et Sensibilisation : Nous nous engageons à communiquer régulièrement auprès de nos apprenants et partenaires sur les actions menées en matière d'accessibilité. Cela comprend l'usage de supports de communication dédiés et la mise en avant des progrès réalisés.

Nos actions concrètes

- Etat des lieux de l'accessibilité : nous réalisons un audit régulier de l'accessibilité de nos infrastructures et de nos outils pédagogiques.
- Formations des équipes : nous organisons des sessions de formation et de sensibilisation pour nos collaborateurs, afin qu'ils soient pleinement informés des enjeux et bonnes pratiques en matière d'accueil des personnes handicapées.
- Evaluation des besoins individuels : en collaboration avec le référent handicap, nous évaluons systématiquement les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap et mettons en place des plans individuels de compensation.

Partenariats et ressources

Nous nous appuyons sur les outils et l'accompagnement proposes par nos partenaires, tels que l'agefiph et la ressource handicap formation, pour offrir des solutions efficaces et durables a nos apprenants en situation de handicap. Cela inclut des webinaires, des ateliers de sensibilisation et un soutien technique pour améliorer l'accessibilité de nos formations.

Notre engagement dans la durée:

Cet engagement s'inscrit dans une démarche de progrès continu et vise a améliorer, année après année, l'accessibilité de notre offre de formation. nous mettons un point d'honneur a respecter les obligations légales et a aller audelà des exigences pour garantir un parcours de formation inclusif et accessible à tous.

L'équipe ATTRIBUT CONSEILS